# L'IDENTITÉ COLLECTIVE ACADIENNE AVANT ET APRÈS LA CONFÉDÉRATION : LE CAS DES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**CHANTAL RICHARD** est professeure agrégée au Département d'études françaises de l'Université du Nouveau-Brunswick. Elle est spécialiste de la littérature et du discours acadiens et se penche actuellement sur l'émergence de l'identité collective pendant la période de la Renaissance acadienne. Chantal dirige un projet de recherche interuniversitaire subventionné par le CRSH qui effectue une analyse comparée des discours acadiens et loyalistes parus dans les journaux néo-brunswickois au tournant du 19e siècle. Outre de nombreux articles portant sur la littérature et la culture acadiennes, elle est co-auteure des *Conventions nationales acadiennes* en trois tomes, dont le premier tome qui regroupe les trois premières conventions nationales (1881-1890) est paru à l'Institut d'études acadiennes en 2013.

RÉSUMÉ

Cet article propose un bref examen de la réaction acadienne à la Confédération, avant et après 1867. Au cours des années menant à la création du Dominion of Canada, les Acadiens des provinces Maritimes opposaient fortement le projet de Confédération. Notamment, au Nouveau-Brunswick, de nombreuses circonscriptions acadiennes ont rejeté l'union des provinces même lorsque leurs supérieurs religieux préconisaient son adoption. Quelles raisons motivaient l'élite acadienne à refuser la Confédération alors que l'Église catholique et les Canadiens-français y voyaient un repositionnement avantageux ? Et comment l'élite acadienne nouvellement émergée du Collège Saint-Joseph gère-t-elle la création de ce nouveau palier de gouvernement après 1867 ?

## INTRODUCTION

Pascal Poirier écrivait dans le journal acadien *l'Évangéline* du 5 février 1903 : « Le collège de Memramcook, puis, indirectement, la confédération des provinces, sauvèrent notre nationalité française ». Le fait d'avoir attribué la sauvegarde de l'Acadie au Collège Saint-Joseph, première institution postsecondaire en Acadie fondée en 1864, va de soi. Par contre, la deuxième partie de cet énoncé peut étonner, vu l'opposition tenace des Acadiens au projet de Confédération. Comment peut-on expliquer ce changement radical de position ? Cet article propose un bref examen de la réaction acadienne à la Confédération, avant et après 1867. Plus précisément, je propose que l'analyse des discours de l'élite acadienne au sujet de la Confédération après 1867 peut apporter un nouvel éclairage sur la situation des Acadiens en tant que collectivité minoritaire au moment de la création du *Dominion of Canada*.

Effectivement, les Acadiens des Maritimes s'étaient prononcés fortement contre le projet de Confédération alors que le Québec, insatisfait de l'union du Haut et du Bas-Canada qui régnait précédemment, s'était rallié à l'idée dès 1865 (Doucet 250). Le Québec garantissait une présence francophone importante dans ce projet de pays; la peur d'une domination anglophone n'était donc pas la cause principale motivant le peuple acadien à vouloir s'en exclure. De plus, bien que les Acadiens des quatre provinces de l'Atlantique s'y étaient opposé, c'est au Nouveau-Brunswick que l'objection fut la plus forte. Rappelons qu'à la fin du 19e siècle, cette province comptait la plus haute concentration d'Acadiens en Atlantique. L'Île-du-Prince-Édouard s'opposait de façon générale à la Confédération, ce qui rend difficile l'évaluation de l'attitude acadienne qui se fondait dans la masse anti-fédéraliste de l'île. De même, Terre-Neuve demeura résolument opposée à la Confédération jusqu'au milieu du 20e siècle. Quant à la Nouvelle-Écosse, Landry et Lang sont de l'avis qu' « il n'est pas vraiment possible d'élaborer sur la position des Acadiens de la Nouvelle-Écosse face au projet fédéral ». (159) Effectivement, l'opinion des néo-écossais – acadiens ou autres – est peu connue car ils n'avaient pas été consultés avant leur entrée en Confédération même s'ils ont tenté de défaire l'union par la suite (Conrad et Hiller 132). Finalement, c'est surtout au Nouveau-Brunswick qu'on observe un clivage nettement démarqué entre les Acadiens et les anglophones sur la question de la Confédération.

## OPPOSITION AU PROJET DE CONFÉDÉRATION AVANT 1867

Le premier ministre néo-brunswickois Leonard Tilley, favorable au projet d'union, est à la fin de son mandat en hiver 1865 et appelle une élection dans l'espoir d'obtenir un mandat du peuple afin d'entrer en Confédération (Forbes et Muise 37). Le projet est rejeté par la population et le gouvernement Tilley subit une défaite cuisante. Outre les circonscriptions acadiennes dans les comtés de Westmorland, Kent, Northumberland, Gloucester et Victoria-Madawaska qui manifestent une opposition forte au projet, on note aussi une résistance importante de la part du clergé catholique. Rappelons qu'à l'époque, les Acadiens catholiques des provinces des Maritimes étaient sous le contrôle d'un clergé irlandais. Vu l'absence de moyens de communication écrite avant 1867 – date de la création du premier journal de langue française en Acadie –, l'Église catholique véhiculait une bonne partie des messages officiels au peuple. On comprendra donc que les Acadiens s'étaient ralliés au clergé irlandais qui opposait l'entrée dans la Confédération. L'unanimité à l'intérieur de l'Église catholique fut telle qu'un pro-fédéraliste, Charles Fisher, observa : « I find them in a solid phalanx united against Confederation and I know that no argument but one from the church will reach them » (Bailey 391).

Pourtant, deux ans plus tard, en 1866, un gouvernement favorable à la Confédération est élu au Nouveau-Brunswick. C'est que l'archevêque Thomas Connolly, à Halifax, avait fait volte-face sur la question et incita ses évêques à instruire le peuple catholique à voter en faveur de la Confédération, craignant l'annexion aux États-Unis (MacNutt 19). Bien que l'évêque Sweeney de Saint-Jean y soit défavorable, Rogers, évêque de Chatham, appuie la directive et demande aux catholiques irlandais d'appuyer le projet. Les Acadiens, y compris ceux des comtés à l'intérieur du diocèse de Mgr Rogers, demeurent cependant obstinément contre la Confédération. Les comtés de Westmorland, Kent et Goucester expriment leur désaccord en élisant des anti-confédéralistes, mais la minorité acadienne ne réussit pas à empêcher le projet d'aller de l'avant. La question demeure à savoir pourquoi les Acadiens et leurs prêtres ont désobéi à leurs supérieurs religieux.

De nombreuses raisons ont été mises de l'avant pour expliquer la persistance des Acadiens à opposer l'union des provinces. Certains ont proposé que ce peuple si longtemps persécuté résistait à tout changement par reflexe atavique (Doucet 262). De plus, malgré les directives exprimées par les évêques Connolly et Rogers, les prêtres paroissiaux se seraient prononcés contre le projet et ainsi, leurs ouailles n'auraient fait qu'obéir à leurs prêtres tout en désobéissant à leurs évêques (Doucet 256). Effectivement, un prêtre étroitement lié à la fondation du Collège Saint-Joseph, l'abbé François-Xavier LaFrance, a confirmé dans une lettre à l'archevêque de Québec qu'il avait conseillé aux Acadiens de s'opposer à la Confédération (cité dans Doucet 256). Certains ont suggéré que les Acadiens ne s'étaient pas rangés du côté des Québécois parce qu'ils leur reprochaient de « ne pas avoir vraiment tenu compte des minorités françaises du Haut Canada et des provinces maritimes » (Wade 31, cité dans Doucet 259). Effectivement, la *Loi constitutionnelle de 1867* (article 133) permettait aux francophones et aux anglophones de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue dans les débats parlementaires ainsi qu'en court fédérale

ou québécoise, mais les droits linguistiques des francophones hors-Québec avaient été complètement ignorés :

> *La minorité linguistique des deux provinces [le Québec et l'Ontario] était aussi protégée : les anglophones du Québec par une protection linguistique et le droit à des écoles confessionnelles, droit aussi accordé aux catholiques de l'Ontario, incluant la minorité francophone. Les Acadiens, quant à eux, même s'ils formaient un segment démographique considérable du Nouveau-Brunswick, étaient complètement délaissés (Migneault 17).*

Lorsque Monseigneur Connolly, appuyé par les évêques Rogers et Sweeny, revendique des garanties semblables pour les minorités religieuses des provinces Maritimes à la Conférence de Londres en 1866, il essuie un refus sous prétexte que « selon la nouvelle constitution qui serait bientôt en vigueur, l'éducation deviendrait une juridiction provinciale » (MacNutt 21).

En somme, certaines conclusions peuvent être tirées de l'opposition acadienne. Ce peuple, qui était en pleine renaissance à l'époque, jouissait nécessairement d'une conscience collective suffisamment forte pour oser ramer contre le courant. En joignant le *Dominion of Canada*, les Acadiens se donnaient un autre maître, ce qui pouvait ralentir leur progrès. Les membres émergeant de la première élite acadienne commençaient lentement à accéder aux professions qui leur ouvriraient la porte à la politique et aux affaires de l'état et n'avaient pas avantage à diluer davantage leur nombre. S'ils n'avaient pas encore eu l'occasion de s'exprimer collectivement comme ils le feront aux Conventions nationales à partir de 1881, un sentiment nationaliste fermentait néanmoins à l'intérieur de leurs rangs et le projet de Confédération était sans doute perçu comme étant incompatible avec le projet nationaliste acadien. Car finalement, Confédération équivalait à assimilation pour les Acadiens qui cultivaient une nouvelle fierté de peuple distinct – distinct des peuples anglophones les entourant, cela va de soit, mais distinct aussi des autres peuples avec qui ils partagent une langue et une religion, notamment, le Québec.

## DISCOURS IDENTITAIRES DANS L'ACADIE POST-CONFÉDÉRATION

Suite à l'entrée dans la Confédération du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse en 1867, et de l'Île-du-Prince-Édouard en 1873, les Acadiens des Maritimes doivent se faire à l'idée qu'ils sont un peuple minoritaire à l'intérieur de ce nouveau pays. Quelle est donc la réaction de l'élite acadienne qui s'était prononcée si fortement contre le projet ? Et comment négocie-t-on les différents paliers de gouvernement et d'identités collectives, allant d'une identité coloniale à une identité étatique ?

Malgré cette nouvelle complication, le mouvement de la Renaissance acadienne ne fait que prendre des forces et atteint son apogée pendant les années 1880. Les patriotes de la Renaissance acadienne œuvrent au rétablissement de la mémoire collective, et en 1881, à la première Convention nationale acadienne, une fête nationale est choisie à la suite d'un débat intense. Certains préconisent l'adoption de la Saint-Jean-Baptiste afin d'exprimer une solidarité avec les Canadiens-français, alors que d'autres insistent sur le fait que l'Acadie doit préserver une identité distincte en choisissant sa propre fête nationale : l'Assomption. Consciencieux de l'importance de maintenir des liens avec la province du Québec, les orateurs rappellent les éléments communs entre les deux peuples et évoquent la Confédération comme garante de cette union :

> *Une même religion, une même langue et une même origine nous tiendront unis comme nous l'avons toujours été. Nous serons encore unis par un autre point de vue, au point de vue d'une politique élevée bien au-dessus de celle des partis – au point de vue où nous, Canadiens-français, Anglais, Écossais, Irlandais, sommes tous unis ensemble par les liens de la grande Confédération canadienne (Révérend Stanislas Joseph Doucet, Memramcook 1881, cité dans Bourque et Richard, 137).*

Paradoxalement, le rappel à la Confédération suggère que la relation entre les Acadiens et les Canadiens-français se trouve au même niveau que celle qui unissait tous les peuples du Canada. Le rapprochement est voulu, car il suggère que si l'union des peuples sous un seul drapeau peut être favorable au développement d'une nation, il est essentiel que chacun puisse conserver une identité collective distincte à l'intérieur de ce pays. Le spectre de l'assimilation est efficace. Le Révérend Marcel-François Richard ira jusqu'à provoquer son auditoire par les propos suivants : « par la Confédération nous sommes tous devenus Canadiens, et par conséquent il convient de n'avoir qu'une fête nationale. Dans ce cas il faudrait que les

Anglais et les Irlandais fussent invités à se réunir avec nous pour fêter une seule fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste, car ils sont tous Canadiens » (Bourque et Richard 151).

Dans la même veine, Pascal Poirier, premier sénateur acadien, s'exprime avec plus de diplomatie :

> *La fête nationale des Acadiens ne doit pas être, si nous voulons rester fidèles à notre passé, celle des Écossais, des Irlandais, ni même des Canadiens-Français; quoique tous nous sommes les citoyens d'une même Confédération et que les Canadiens-Français soient des frères consanguins que nous aimons et avec lesquels notre destinée est très intimement liée. Chacune de ces nationalités a sa fête nationale, sa fête de famille. Pourquoi les Acadiens n'auraient pas aussi la leur? Ou bien il faut ne choisir qu'une seule fête nationale pour tout le monde et alors cette fête sera le 1er juillet, jour de la Confédération; ou bien il faut que chaque nationalité qui compose le Dominion, sans en excepter les Acadiens, ait sa fête particulière (sans préjudice à la fête officielle du 1er juillet), et alors il y aura autant de fêtes nationales qu'il y a de nationalités au Canada (Bourque et Richard 144-145).*

Les arguments de ces patriotes acadiens ont du poids, et la majorité des délégués acadiens optent pour la préservation de leur identité plutôt que l'association à un groupe plus fort. Ce choix a été décisif pour les Acadiens, car il marque une volonté de maintenir l'identité et l'histoire acadiennes distinctes de celles du Canada-français. N'empêche que certains trouveront dans la Confédération certains avantages politiques.

L'élite acadienne de la première Convention nationale acadienne voit dans la Confédération une façon de préserver son statut distinct, car selon sa constitution, tous les citoyens canadiens sont égaux. Les orateurs insistent fréquemment sur le fait qu'ils ne demandent que ce qui est accordé aux autres Canadiens. Pierre-Amand Landry, président de la convention de Memramcook en 1881, s'exprime en anglais brièvement pour s'adresser aux dignitaires anglophones présents :



> *...Divine Providence in its wisdom has made this Dominion of ours one composed of different nationalities and of different creeds, each one as it were forming a separate family and the whole united forming a nation called the Canadian nation. The French Acadians are one of these families, and the members of this family are widely scattered and disseminated. As a compound part of this young but growing and prosperous Canadian nation, our family of French Acadians is equal in the eyes of our Constitution to the families of other origins (Bourque et Richard, 184-185).*

Cet extrait est particulièrement intéressant et représentatif par son usage du mot « nation » qui désigne le Canada (« the Canadian nation ») et son usage de « nationalities » qui lui, désigne les différents peuples qui y coexistent. Dans cette vision annonçant le multiculturalisme proprement canadien, la nation est composée de peuples, ou « nationalités », de diverses origines.

De même, toujours en 1881, le Révérend Philéas-Frédéric Bourgeois souligne que la Confédération garantit aux Acadiens le droit de pratiquer leur religion : « Ailleurs, dans la Confédération, la famille et la religion ont trouvé, en temps opportun, des défenseurs énergiques de leurs droits. L'État a accordé à chaque secte, à chaque dénomination religieuse une protection égale » (Bourque et Richard 206). En d'autres mots, l'égalité de tous les citoyens du Canada fournissait un avantage, du moins théoriquement, aux minorités.

## CONCLUSION

L'opposition à la Confédération de la part des Acadiens n'est pas surprenante, vu leur situation de peuple minoritaire et leur volonté de ne pas être assimilés, ni au Québec, ni au Canada anglophone. Au cours des années 1860, une élite acadienne commence à émerger et un courant nationaliste fort alimente une identité collective renaissante. Cette Renaissance était caractérisée par le recours à la mémoire collective qu'il fallait préserver en rappelant un passé distinctif, non seulement des peuples anglophones, mais aussi du Canada-français. Le *Dominion of Canada* avait prévu une place pour le français au niveau fédéral et dans la province du Québec, mais pas dans les provinces Maritimes. Il était donc logique et naturel que les Acadiens ne voient pas comment l'entrée dans la Confédération puisse leur être avantageuse.

Toutefois, leur nombre n'était pas suffisant pour empêcher leurs gouvernements provinciaux d'entrer dans la Confédération. Devant le fait accompli, l'élite acadienne qui prend parole aux Conventions nationales acadiennes y voit la possibilité de revendiquer un statut d'égalité qui leur garantissait les mêmes droits religieux et linguistiques que leurs concitoyens. Dans les discours collectifs qui paraissent dans les journaux après la Confédération, ils insistent fréquemment sur le fait qu'ils n'en demandent pas plus que les autres et arrivent à imbriquer les identités collectives pour s'adapter aux besoins de la cause. Aux Conventions nationales acadiennes de 1881 à 1937, on chante le *God Save the Queen* et l'Ave Maris Stella (hymne national acadien) l'un à la suite de l'autre et on se déclare loyal à la couronne britannique tout en revendiquant un « nationalisme » acadien sous la « nation » canadienne. Pour les Acadiens des Maritimes post-Confédération, cet échafaudage identitaire offrait la flexibilité nécessaire pour assurer la survie d'une mémoire collective sans froisser le gouvernement fédéral et fournit un modèle qui leur permettra plus tard de revendiquer avec succès le bilinguisme officiel dans la province du Nouveau-Brunswick.

**RÉFÉRENCES**


Bailey, A. G. *Culture and Nationality*. Toronto: McLelland and Stewart, 1972.

Bourque, Denis et Chantal Richard. *Les Conventions nationales acadiennes*. Tome I: 1881-1890. Moncton : Institut d'études acadiennes, col. Bibliothèque acadienne, 2013.

Conrad, Margaret R. et James K. Hiller. *Atlantic Canada. A Region in the Making*. Ontario: Oxford University Press, 2001.

Doucet, Philippe. « La politique et les Acadiens ». *Les Acadiens des Maritimes*. Ed. Jean Daigle. Moncton : Centre d'études acadiennes, 1980 : 235-292.

Forbes, E. R. et D. R. Muise. *The Atlantic Provinces in Confederation*. Toronto/Fredericton: University of Toronto Press/Acadiensis Press, 1993.

Landry, Nicolas et Nicole Lang. *Histoire de l'Acadie*. Québec : Septentrion, 2001.

MacNutt, W. Stewart. *Les Maritimes et la Confédération*. Ottawa : Commission du Centenaire, 1967, 24 p.

Migneault, Gaétan. *Les Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Confédération*. Québec : Les Éditions de la francophonie, 2009.

Poirier, Pascal. « Collèges et Couvents en Acadie ». *L'Évangéline*. Le 5 février 1903 : 2, col. 2 à 4.